

Je jette dans le composteur

DÉCHETS DE JARDIN	DÉCHETS DE CUISINE	DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES
 Tontes de pelouse (en fines couches)	 Épluchures de légumes et fruits	 Fleurs fanées
 Tailles de haies	 Marc de café/filtres sachets de thé	 Sciure et copeaux de bois
 Feuilles mortes	 Restes de repas sauf viande et os (légumes, pâtes, riz, pain...)	 Cendres de bois refroidies
 Mauvaises herbes (non montées en graines et fanes de légumes)	 Coquilles d'oeufs	 Essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier

...en petite quantité

 Résineux (thuyas, aiguille de pin, ...)
 Feuilles vernissées (terre, laurier, ...)
 Liserons et plantes rampantes

Ce que je ne mets pas...

 Bois de menuiserie

 Charbon (de barbecus, de bois)

 Litière de chat

 Poussière d'aspirateur

 Mégots de cigarettes

 Terre et sable

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Mr MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le 22 juillet 2024

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : - GILANT Martine -ESMOINGT Guy - LEONARD Jacques Olivier- CASSONET David- TARRET Gilles - BOUET Marie-Jeanne

COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE : Jean-Pierre SOUPIZET- Michel KUPERMAN -HOEZ David - Alain BOULICAUD - Daniel BEAULATON - Bruno LABREURE - Guy FABRE – René CRESPIY - Emilie BOUXIN -Gilles MALLET - Patrick CLEMENT - Christian DOUCET- Gérard FERRIERE – - Patrick THEVENIAUD – Roger CHEVALIER

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : THOMAS Lionnel - GHESQUIERE Alexis - HENNEQUIN Marie - COFFIN Denis- MANTZ Didier- DUMONTET Bertrand- BLINET Roger - TRAYSSAC Alain- AGUILLAUME Valérie

MONTLUCON COMMUNAUTE : MOMCILOVIC Jean-Pierre - DOUAR Leila - HURTAUD Jean-Pierre - BESSEGE Christine - DE SOUSA Nelson - OSTERTAG Stéphane - BERNARD Jean-Luc-LESPIAUCQ Mauricette - COITE Yannick - DELAUME Collette - GLOMOT Philippe – LIMOGES Pierre -MARQUES Anaïs- CONTAMINE Bernard - PENTHIER Thierry - AZEVEDO Fernando -

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : - DELANOY Pierre-Marie - CHAUSSENOT Paula

Communauté de communes VAL DE CHER : JOB Adrien -BRUNOL Edith - JEAN Caroline -

Rémi BOROWIAK Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : BILLAUT Charlotte – CARREZ Thierry – MARQUIS Michel- MORIER Jean-Marie - BERCON GUY - NUYTTENS Aine -BERTALEB Anna- BOUCHERAT Christelle.

COMMENTRY MONTMARIAULT NERIS COMMUNAUTE : Titulaires : Fernand SPACCAFERRI - - Stéphane JARDONNET – CHANIER Alain- BROCARD Lionel- MARESQ Fabrice-DERECH Ghislain-CARRE Marie-RICHARDOT Michel- Suppléants : PORTET Patrick-BOURDIER Sylvain-POGET Patrice-BOULET Annick-ROULLIER Claude-ALVARO Arthur-LEFEBVRE Jocelyne-JARDOUX Gérard-BELLINI Sylvain-SOUDER Philippe-SCHINDLER Johann-TRUCHE Bernard-POMMEROL Sébastien-QPATUREAU Alain-LECRAS Thomas-FROELHY Joëlle-MONCELON Jean-Pierre-GILBERT Olivier-RIMBAULT Cyrille-CHAMPOMIER Catherine-

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : BOUTET Samantha - PASCUAL Daniel - -BEUFILS Wilfrid - COULANJON Jérôme - AUSSEIGNE Ludovic - EPALLE Jean-Claude - CROISSY Alain - DESMAISON Pascal - GOMES Isabelle – RAFFINAT Pascal - DUMONT Serge- BELLEC Michel - DUNEAUD Jean-Luc-

MONTLUCON COMMUNAUTE : - Titulaires : TAILHARDAT Valérie- LAROCHE Pierre-LESAGE Viviane-HURTAUD Jean-Pierre-BERTON Alric-RAYNAUD Laetitia-PASQUIER Annie-DELUDET Pierre-DALBY Christian-NOEL Suzanne-MOTHET Pierre-CHANUDET Jacques-LEFEBRE Joel-HALM Christiane-BROCHET François-LACAUX Fabrice-PIRES Isabelle-SANVOISIN Christian-BESSON Valérie-TRIKI Samir-VERGE Alain-LAMOINE Jean-Paul- Suppléants : GERINIER Joelle-MOUTOT Michel-JARRAUD Magali-THAVENOT Fabien-PERNELLE Jerome-LABOUESSE Albert-Paul-IMBERT Didier-LARDY Isabelle-ROY Christine-NOUHANT Francis-GUERIN Jean-Pierre-CHAUVET Caroline-DUFLOUX Patrick-BERGERON Karine-BENOIT-GOLA Anne-Cécile-MOLAIR Audrey-LEFEBVRE Romain-AYDIN Sévil-BOURIQUAT Bruno-NOUAILLES Didier-LHOSPITALIER Géraldine-DUBOISSET Gilles-NOVAIS Fernando-JOUANNIN Nadège-FREVILLE Yves-DE CASTRO ALVES Manuelle-WERTH Juliette-GOUZIEN Sylvie-SARTIRANO Sylvie-MAURY Jean-Pierre-MANTASTIER Maryse-COUTIER Jerome-

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : PHILIPPON Didier - - - FONTE-NIL Norbert - PLESSE Elisabeth - CAS AUX Arthur - GAUDEL François- DEMARTY Séverine

Communauté de communes VAL DE CHER : - BOUDRON Gaëlle - GARSON Bernard - GAYON Marie-Noëlle - DIEUMEGARD Philippe - GAUDIN Yves - LACHASSAGNE Geneviève PREVOST Sébastien - NOYE Marie - DUCHALET Jérôme – PETIT Angélique- DELHOUME Jean-Philippe - MORA Jean - KEMIH Mohammed - LAPP Gilbert - SIODLAK Daniel

1- Approbation du PV du comité syndical du 18 juin 2024

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le PV du 18 juin 2024

2- Décision modificative de fonctionnement :

M. DE SOUSA explique que ces décisions modificatives concernent des changements d'écriture souvent à la demande de la trésorerie.

Mais aussi parce que nous avons moins dépensé dans un poste, comme par exemple le carburant pour un montant de – 227 976 euros qui va, en partie soutenir l'entretien du matériel roulant.

Suivant le document fourni en amont de l'Assemblée, nous avons le montant des dépenses effectuées par le recrutement de contractuels par Laser 03 qui doit être changé de compte à la demande de la trésorerie.

M. MOMCILOVIC indique qu'avant, nous avons un budget-une ligne comptable- de dépenses imprévues, aujourd'hui, cela n'est plus possible, il nous est demandé de faire des décisions modificatives.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve les décisions modificatives de fonctionnement

3- Exonération de la TEOM pour 2025 :

M. MOMCILOVIC explique cette exonération, qui a lieu chaque année. En effet, cela concerne des entreprises qui ne passent pas par nous pour la collecte de leurs déchets. En effet, ce sont les grandes surfaces et quelques entreprises dont la liste est annexée à vos documents.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'exonération de la TEOM 2025 pour les entreprises concernées.

4- Augmentation du cout de la TGAP et de la redevance spéciale au 01 janvier 2025 :

M. MOMCILOVIC indique que la TGAP passera de 63.80€ à 71.50 € la tonne soit 150 000 euros d'augmentation.

Les augmentations successives de la TGAP depuis 2021, auront couté 1 million d'euros à la collectivité.

Nous aurons en plus certainement une augmentation de PAPREC. A l'heure actuelle, nous n'en connaissons pas le montant.

Nous répercutons donc cette augmentation aux entreprises plus éventuellement le cout éventuel du traitement par PAPREC. Cette augmentation sera de l'ordre de 7%. Ainsi la redevance spéciale passerait de 46.78€ à 50.73€.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'augmentation de la redevance spéciale.

5- Délibération pour la prise en charge des frais de fonctionnement lors de nettoyage de sites par des associations :

M. BOROWIAK explique que les associations organisent ponctuellement des opérations de nettoyage de la nature. Les participants nettoient des sites dégradés par toutes sortes de déchets. Elles demandent une participation de prise en charge de 50€ par le SICTOM. Cela concerne environ 6 associations.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la participation du SICTOM aux associations pour le nettoyage de sites.

6- Point sur le projet d'incinérateur de Bayet :

M. MOMCILOVIC mentionne que le groupement a été créée avec les différents syndicats concernés.

Deux bureaux d'étude ont répondu à la consultation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de nous accompagner au renouvellement du contrat de délégation de service publique et au suivi de la construction de la nouvelle UVE. Ces deux bureaux sont Elcimai qui accompagne le SICTOM Sud Allier dans la mise en application de son contrat de délégation de service publique et SAGE Services Environnement qui nous a accompagné pour la réalisation du GAC (groupement d'autorité concédante)

Notre choix s'est porté sur le cabinet Sage. Le prix était 58% moins cher qu'Elcimai. (406 725€ contre 256 350€)

La société VEOLIA exploitante de l'UVE actuelle a demandé au S.I.C.T.O.M Sud Allier un avenant de prolongation d'exploiter pour la période jusqu'en 2028. Cela permettra au nouveau délégataire de se concentrer sur la construction de la nouvelle usine à partir de 2030 sans exploiter les anciennes lignes entre 2028 et 2030.

De plus VEOLIA souhaite courant 2025 réaliser des travaux sur les lignes 1 et 2 pour sécuriser la capacité de traitement de ces deux lignes et fiabiliser le fonctionnement du traitement des fumées. Ces travaux seront pris en charge par VEOLIA, financés sur le cout de traitement facturé aux apporteurs entre 2025 et 2029 et amortis sur la même période. Ils n'auront donc aucun impact sur le cout de traitement facturé à partir du 01 janvier 2030.

7- Demande de la commune de Prémilhat à modifier sa fréquence de collecte :

En mars 2024, la commune de Prémilhat à demander à diminuer sa fréquence de collecte de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.

Les communes de Nérès les Bains et Montluçon également.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve ce changement de fréquence de collecte de la commune de Prémilhat et de Neris les Bains

8- Bilan tonnages janvier à Aout 2024 :

M. MOMCILOVIC évoque les tonnages des huit premiers mois. Concernant les ordures ménagères, il a été collecté en 2023 13 736 tonnes et en 2024 12 783 tonnes, nous avons une baisse de -7.4 % ce qui est encourageant.

Concernant la collecte sélective, en 2023, il a été collecté 4 381 tonnes et en 2024 4 527 tonnes, ce qui également encourageant puisque nous avons une augmentation de 3.3 %.

La collecte de verre est toujours à améliorer avec, en 2023 2565 tonnes et en 2024 2373 tonnes, donc on peut observer une baisse de 8%.

9- Point sur la collecte des biodéchets :

Concernant la collecte des déchets fermentescibles, nous avons collecté 106 tonnes de déchets depuis le 13 mai dont 60 tonnes qui proviennent des PAV (points d'apport volontaires)

M. MOMCILOVIC indique que le début est encourageant même si en regardant les caractérisations des ordures ménagères on pourrait avoir beaucoup plus de déchets fermentescibles.

Mr BOROWIAK explique que l'expérience nous montre que le système de collecte par échange de bac mis en place au démarrage de la prestation ne permet plus un fonctionnement optimum pour différentes raisons :

- La manutention importante des bacs lors des phases d'échanges. En effet, l'agent doit décharger son bac vide, charger son bac plein et ensuite, arriver au SICTOM, décharger son bac plein, le vider, le laver et le recharger dans le camion.
- Il n'y a pas de possibilités de laver les PAV et nous avons constaté durant l'été qu'à l'usage, les points avaient besoin d'être lavés à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il est donc proposé un travail sur 2 camions, le premier est celui qui collectera les déchets et le deuxième permettra de nettoyer le container afin d'éviter les désagréments de l'été et la longue manutention des bacs.

Nous avons pu trouver un camion d'occasion qui permettra de réaliser cette opération. L'achat s'élève à 54 000 € et sera opérationnel dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Un élu demande comment le camion de lavage fonctionne ?

M. BOROWIAK répond que le container entre entièrement dans le camion et y est lavé à l'intérieur. Il n'y a pas besoin d'apport d'eau supplémentaire, hormis celle déjà présente dans le camion. Le procédé ne consomme donc pas beaucoup d'eau et il n'y a aucun rejet sur la voie publique.

10- Questions diverses :

- M. PENTHIER interroge le Président sur l'augmentation de la TEOM.

M. MOMCILOVIC indique que certains quartiers de Montluçon ont vu leur TEOM augmenté alors que d'autres l'ont vu baissé. Il explique qu'il y a 15 ans, la collecte sélective représentait une tournée supplémentaire qui n'a pas été comptabilisé dans certaines zones.

Avec le système de collecte de bio déchets mis en place, nous nous sommes aperçus que la carte faite il y a 15 ans comportait des erreurs. Celles-ci seront corrigées d'ici la fin de l'année.

M. GLOMOT prend la parole et mentionne que certains ont échappés pendant 15 ans à une hausse de la TEOM.

- Un élu demande comment est fait la facturation pour les professionnels concernant les déchets verts ?

M. BOROWIAK indique que si la collecte est faite par la commune pour les administrés, la commune n'a pas de factures.

Cependant, il est nécessaire d'apporter les déchets en déchetterie et de prévenir le gardien. La déchetterie mobile n'a pas vocation à recevoir les déchets verts collectes par la commune. Il est nécessaire de garder de la place pour les administrés qui apportent leur déchet à celle-ci.

Dans le même principe, une commune qui amène en déchetterie les déchets sauvages, ne sera pas facturée.

- Mme LESPIAUCQ souhaite revenir sur le courrier envoyé aux communes pour la visite des différents services du SICTOM. Elle mentionne qu'il reste des places et rappelle les dates : du 07 au 9 octobre ainsi que du 14 au 16 octobre.

Cette demande fait suite au comité de pilotage où de nombreux agents souhaitent mieux connaître les élus.

Le comité n'ayant plus de questions, la séance se termine à 18h56.